

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 octobre 2005  
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette  
M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)  
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)  
M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LE BOUSCAT - Tramway - 2ème phase, ligne C - Echange d'immeubles sans  
soulte entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et Mademoiselle INAREJOS -  
Autorisations - Décision -**

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet Tramway 2<sup>ème</sup> phase ligne C nécessite l'acquisition d'un immeuble d'habitation sis 43 allées de Boutaut au BOUSCAT cadastré AH 340 pour une superficie de 188 m<sup>2</sup> et appartenant à Mademoiselle INAREJOS.

Aux termes des négociations entreprises avec la propriétaire, celle-ci a donné son accord de principe sur la cession de son immeuble par voie d'échange avec un bien dépendant du Patrimoine Communautaire.

Compte tenu de son âge et de son désir à ne pas être confrontée aux difficultés matérielles de son relogement, la Communauté Urbaine de Bordeaux a recherché dans son patrimoine un bien équivalent pouvant être échangé.

C'est ainsi que par convention en date du 24 août dernier, Mademoiselle INAREJOS s'est engagée à échanger, sans soulte, son immeuble en contre partie de la cession par la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'immeuble sis 123 rue Raymond Poincaré au BOUSCAT, cadastré AL 105 pour une superficie de 260 m<sup>2</sup>, dont l'acquisition est en cours de finalisation à titre de réserve foncière.

La valeur du bien cédé par la Communauté Urbaine est estimée à son prix d'achat soit 245 000 euros frais d'agence inclus qui n'est pas supérieur à l'estimation des Services Fiscaux, et le bien cédé par Mademoiselle INAREJOS est estimé par les Services Fiscaux à 212 520 euros majoré d'une indemnité de remplacement s'élevant à 22 250 euros.

Compte tenu du faible écart entre les valeurs susvisées et de l'opportunité de traiter à l'amiable, il vous est proposé d'entériner les termes de cette transaction.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

## **A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à procéder à titre transactionnel à un échange parcellaire aux termes duquel, Mademoiselle INAREJOS s'engage à céder à la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'immeuble d'habitation cadastré AH 340, d'une superficie de 188 m<sup>2</sup>, sis 43 allées de Boutaut au BOUSCAT, en échange de la cession par la Communauté Urbaine d'un immeuble d'habitation d'une superficie de 260 m<sup>2</sup> sis 123 rue Raymond Poincaré au BOUSCAT. Ledit échange interviendrait sans soulever compte tenu du faible écart entre les valeurs et de l'opportunité de traiter à l'amiable.
- à signer l'acte et tous autres documents relatifs à la régularisation de cette affaire.

## **B - DECIDER**

Que les frais liés à cette affaire seront imputés au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 21, Compte 21150022, CRB H 340, Programme TW 20A).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

?

M. BERNARD LABISTE

